

**ON Semiconductor**



**Compte-rendu  
De la réunion extraordinaire du CHSCT du  
26 mai 2015**

**La composition de l'assemblée était la suivante :**

Yolande De Busschop	Présidente du CHSCT
Carolina De Landsheer	Directrice Ressources Humaines Europe
Sophie Baquié	Collaboratrice Ressources Humaines
Richard Salles	Membre du CHSCT
Bernard Clarysse	Délégué syndical

**Excusés :**

Patrice Levent	Site manager Vélizy
Nadège Pascaud	Agent de prévention CRAM
Docteur Redor	Médecin du travail du site de Vélizy
Christophe Basso	Site manager Toulouse
Docteur Bitoune	Médecin du travail du site de Toulouse
Jean-Louis Samudio	Secrétaire du CHSCT
Mathieu Degy	Inspecteur du travail Toulouse
Brigitte Benoit	Inspectrice du travail Velizy
Olivier Vannier	Responsable sécurité du site Toulouse
Martial Bouyer	Membre du CHSCT
Pascal Aigouy	Collaborateur de la Présidente ON SEMI France

La réunion est faite en conférence téléphonique avec la directrice des ressources humaines basée en Belgique

### **1. Introduction**

Avant de commencer la séance, les membres du CHSCT tiennent à faire remarquer que cette réunion est fort mal placée d'un point de vue calendrier, le mois de mai 2015 étant un mois avec des périodes de ponts (Ascension le 14 et pont le 15 mai 15), jours fériés (25 mai 15) et prises de congés qui n'ont pu être prises du fait de la charge de travail. La convocation a été envoyée (11 mai 15) à un moment où tous les élus CHSCT étaient en vacances; Ils n'ont donc pu en prendre connaissance qu'à leur retour (18 et 20 Mai 15), ce qui a amputé leur temps de réflexion sur le document. Nous attendons cette réunion depuis le 02 février 15 conformément au planning contenu dans le document CE du 15 janvier 15.

La direction a refusé le décalage d'une semaine de cette réunion malgré les messages de demandes émises par les deux membres du comité qui sont absents aujourd'hui. Le processus ayant débuté le 15 janvier avec le Comité d'Entreprise, il ne semble pas y avoir d'urgence pour ne pas décaler cette réunion d'une semaine. Le secrétaire est absent. Ce jour, un seul membre est présent et il fait partie des personnes faisant partie du projet.

Vu qu'il va falloir débriefer cette réunion avec les autres membres du Comité, la direction ne doit pas s'attendre à un quelconque avis de la part du CHSCT ce jour. Nous reviendrons probablement avec de nouvelles questions.

Nous tenons aussi à préciser que, contrairement à ce qui a été écrit au paragraphe V 1 (le calendrier de consultation du CE et du CHSCT), le 15 janvier 2015, les membres du CHSCT ont été invités par la direction à la réunion du Comité d'Entreprise Exceptionnel. Vu que c'était un CE, les membres du CHSCT n'avaient pas la possibilité d'intervenir. Durant cette réunion, il n'a jamais été discuté des problèmes potentiels relevant du CHSCT. Nous rappelons à la direction que ces 2 instances (CE et CHSCT) doivent être réunies de façon séparées.

En conclusion, nous commençons aujourd'hui 26 Mai 2015 la première réunion CHSCT.

### **2. Ordre du jour**

Yolande de Busschop rappelle l'ordre du jour qui concerne la note d'information sur les conséquences en termes de conditions de travail et de santé sur le projet de licenciement économique de 6 salariés.

En préambule à la lecture de la note, Yolande de Busschop informe les membres présents à cette réunion du changement de date de départ pour la personne couvrant le poste de Section Head Corporate Marketing. Son départ se fera avec le même calendrier que les autres personnes.

Yolande de Busschop commence par la lecture de la note d'information sur les conséquences en termes de condition de travail et de santé sur le projet de licenciement de 6 salariés communiquée aux élus du CHSCT le 11 Mai 2015 (Voir Annexe 1)

Le CHSCT est sollicité pour rendre un avis sur les conséquences en termes de conditions de travail et de santé sur le licenciement économique de 6 salariés.

### **2.1 Sur la partie I : Le contexte économique.**

La présidente du CHSCT explique les conditions économiques qui ont amené la compagnie à se séparer de ces 6 employés.

Yolande de Busschop décrit les postes supprimés.

Les postes de customer marketing seront supprimés en France et transférés en Allemagne (Munich) et en Slovaquie (Piešťany). 2 personnes ont été embauchées en Allemagne. Les 2 personnes de Piešťany prendront leur poste le 1<sup>er</sup> Juillet 2015.

Le poste de Senior Analyst Business Process est transféré à Piešťany. Ces tâches seront réparties sur plusieurs personnes.

Le CHSCT fait remarquer à la présidente que le département Finance fait aussi partie de services avec lesquels le Customer marketing est en contact. La présidente en prend note.

Le CHSCT fait remarquer que la moyenne d'âge est élevée. Tous ont plus de 50 ans.

Yolande de Busschop affirme que l'âge n'a pas été pris en compte pour déterminer la liste des personnes à licencier.

Le CHSCT indique qu'il y a un risque RPS dû à l'âge de ces personnes car elles vont rencontrer des difficultés pour retrouver un emploi.

Le CHSCT fait remarquer à la présidente que 2 de ces salariés sont, soit élus du CE/CHSCT, soit délégués syndicaux.

La direction ne voit pas de raison de mentionner cette information bien que le document soit envoyé à l'inspection du travail.

Le CHSCT rappelle qu'il y a eu un cas concret dans notre société de refus du licenciement d'un IRP par l'inspecteur du travail et demande ce qui est prévu si cela se reproduisait.

La direction affirme ne pas avoir de plan pour couvrir ce cas. Elle affirme être au courant de la procédure. La hiérarchie au-dessus de ces salariés a aussi été informée de cette possibilité et fournira les plans si nécessaire.

### **2.2 Sur la partie II : Le projet.**

Le CHSCT rappelle à la présidente que le département Finance manque dans la liste des services.

Sur la partie II Les conséquences du projet pour les salariés de Toulouse

Le CHSCT demande de préciser les termes 'exercer normalement leurs fonctions'.

La direction répond que les salariés doivent travailler comme ils l'ont toujours fait. Il ne doit pas y avoir de demande de transfert de connaissances de la part des responsables.

Le CHSCT demande quelle doit être l'attitude à adopter par un salarié s'il est sollicité pour un transfert de connaissance ?

La direction précise que le salarié doit faire remonter la requête à son responsable car cela ne fait pas partie de son travail habituel.

Le CHSCT fait remarquer qu'il est urgent de communiquer aux managers de ne pas demander de transfert de connaissance.

Le CHSCT demande si les salariés seront obligés de participer aux négociations chez les clients

La direction affirme que si les salariés souhaitent participer aux négociations, ON Semiconductor ne les empêchera pas. Si les salariés ne souhaitent pas participer aux négociations, ON Semiconductor ne les obligera pas.

Le CHSCT demande s'il est prévu un changement de hiérarchie d'ici fin Décembre.

La direction répond qu'il n'y a rien de prévu à ce jour.

### **2.3 Sur la partie III : Le projet de licenciement collectif pour motif économique.**

Le CHSCT demande si les postes en Allemagne ont été proposées aux salariés.

La direction affirme que ces postes étaient créés et disponibles avant le projet. Aucun de ces salariés ne s'est proposé.

Le CHSCT demande des détails sur le congé de reclassement.

BPI doit proposer 2 offres valables. Ce sont les mêmes conditions que dans le plan précédent. Il y a la possibilité de 'geler' la période de reclassement pendant les périodes de vacances et les arrêts maladies du salarié.

### **2.4 Sur la partie IV : Le projet de licenciement collectif pour motifs économiques**

Le CHSCT demande quelle est la différence entre les catégories présentées dans ce chapitre et celles contenues dans le tableau du premier chapitre.

La direction répond qu'ici, ce sont des catégories alors que les termes utilisés au début du document sont des libellés de postes.

### **2.5 Sur la partie V : Les calendriers**

Le CHSCT demande quel est le calendrier prévisionnel pour les élus et représentants du personnel.

La direction affirme ne pas en avoir.

## **2.6 Sur la partie VI : L'absence de conséquences sur les conditions de travail**

Il n'y a pas eu de questions.

## **2.7 Sur la partie VII : Demande au CHSCT**

La direction demande l'avis du CHSCT.

Le CHSCT rappelle que dans son introduction, l'avis ne peut être donnée ce-jour.

Le CHSCT déclare que ce licenciement crée un fort Stress sur les salariés licenciés car vu leur âge, il va être très difficile de retrouver un emploi. Le CHSCT propose que ces personnes aient des indemnités conséquentes afin qu'elles puissent appréhender le futur au mieux.

Le CHSCT demande s'il y aura des mesures d'accompagnements financiers (mutuelle, aide création d'entreprise...)

La direction répond que la mutuelle sera maintenue 12 mois pour les personnes qui répondent aux conditions d'indemnisation par pôle emploi, qu'il y aura une proposition d'accompagnement psychologique. Il n'y aura cependant pas d'aide à la création d'entreprise.

Le CHSCT demande quelles sont les conditions financières.

La direction ne peut pas répondre.

Le CHSCT Stress sur le reste de Toulouse.

1. La gestion de ce projet a pris un temps très long, ce qui n'augure rien de positif pour le futur.
2. Après la disparition de plusieurs services sur Toulouse (BU MKT PI, Qualité, Regional mkt, IP advocate), ces licenciements accroissent l'inquiétude sur ces petits groupes.

Le CHSCT demande quel est la stratégie sur les petits groupes (Finance, RH, CAD, comptabilité, IT...).

Nous demandons à la DRH de communiquer clairement sur la pérennité de ces emplois.

La direction en a pris note.

3. Le CHSCT fait remarquer à la direction qu'il est plusieurs fois mentionné dans le document que l'Allemagne devient le centre de référence automobile de ON Semiconductor pour l'EUROPE avec des nouvelles embauches et des regroupements d'activité tel que le Customer marketing . ON Semiconductor ne reproche rien aux salariés licenciés.

Le CHSCT demande donc à la direction de communiquer clairement aux vendeurs Automobile de Vélizy sur la pérennité de leurs emplois.

La direction en a pris note.

Toulouse le 3 Juin 2015.

Yolande De Busschop  
Président du CHSCT

Handwritten signature of Yolande De Busschop in black ink, featuring a stylized 'Y' and 'D'.

Richard Salles  
Membre du CHSCT

Handwritten signature of Richard Salles in black ink, appearing as a cursive 'Salles'.